



Mairie  
12370 Belmont sur Rance  
Tel : 05 65 99 91 80

## PROCES VERBAL RÉUNION DU 09 FEVRIER 2026

### NOMBRE DE MEMBRE

**Afférents au conseil Municipal : 15**

**En exercice : 14**

**Qui ont pris part à la délibération : 10**

**Pouvoir : 1**

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de février, à 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mlle ALIES Monique.

**Présents** : ALIÈS Monique – ARNOULD Bernard – BOUSQUET Albert - CABANES Jean-Louis – CARRIERE-ILTIS Régine – JULIEN Martine – PUECH Xavier – RAMBIER Vanessa –SERS Claude – TOUREL Jean-Claude.

**Absents excusés** : CHABBERT Sylvain – COSTES Alexis – ICHE Damien.

**Absents excusés avec pouvoir** : Pouvoir de MOLLINÉ Valérie à CABANES Jean-Louis

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée ;

**JULIEN Martine** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire demande aux élus d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération acceptation d'un don : parcelle L133

#### **DÉLIBÉRATION Révision des tarifs du pont bascule**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des tarifs pour le pont bascule.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien des tarifs du pont bascule comme

- |                       |       |
|-----------------------|-------|
| - De 0 à 5 tonnes :   | 2.00€ |
| - De 5 à 12 tonnes :  | 4.00€ |
| - De 12 à 25 tonnes : | 5.00€ |
| - 25 tonnes et plus : | 7.00€ |

#### **DÉLIBÉRATION Révision du tarif de la borne de camping car**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le maintien du tarif de la borne de camping-car

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien du tarif de la borne de camping-car comme suit :

- Prix de la borne de camping-car : 4.00€

 **DÉLIBÉRATION Révision des tarifs des concessions au cimetière**

Madame le Maire propose au conseil municipal le maintien des tarifs des concessions au cimetière de Belmont sur Rance et de Buffières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien des tarifs comme suit :

- Concession cinquantenaire 2.5m<sup>2</sup> : 400€
- Concession cinquantenaire 5m<sup>2</sup> : 800€
- Columbarium case trentenaire : 600€
- Columbarium case cinquantenaire : 800€
- Caverne cinquantenaire 1.5m<sup>2</sup> : 300€

 **DÉLIBÉRATION Révision des tarifs des photocopies**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des tarifs des photocopies.

Le Conseil Municipal, décide du maintien des tarifs pour les photocopies comme suit :

- Photocopier A4 : 0.30€
- Photocopie A3 : 0.40€
- Relevé de matrice cadastrale : 0.50€

 **DÉLIBÉRATION Révision des tarifs de location des la salle des fêtes et de la salle de l'aérodrome**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des tarifs de location des salles. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de l'aérodrome comme suit :

Location salles :	Sans chauffage	Avec chauffage
Associations de la commune :	3 locations gratuites puis 50 €	
Associations externes :	50 €	100 €
Autres manifestations :	150 €	250 €
Repas mariage :	150 €	300 €

Le conseil municipal a décidé de ne pas demander de participation aux écoles et au collège.  
Il a été décidé que toutes réservations de salle du 15 octobre au 15 avril sont avec chauffage.

 **DÉLIBÉRATION Révision des tarifs de location du local à l'ancienne mairie et du gymnase**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des tarifs concernant les locations du local de l'ancienne mairie et du gymnase,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des tarifs des locations du local de l'ancienne mairie et du gymnase comme suit :

**LOCATION LOCAL** ancienne mairie Location mensuelle 50,00€

**LOCATION GYMNASSE** Association extérieure à la Commune Location 50 € / 2 heures,

## **DÉLIBÉRATION Révision des tarifs de droit de place**

Madame le Maire propose au conseil municipal le maintien des tarifs des droits de place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien des tarifs des droits de place comme suit :

Commerçant venant 1 fois par semaine :	305€ / an
Commerçant venant 1 fois par mois :	244€ / an
Commerçant venant plusieurs fois par semaine :	336€ / an
Occasionnel avec stand supérieur à 10m <sup>2</sup> :	60€ / demande
Occasionnel avec stand inférieur à 10m <sup>2</sup> :	30€ / demande
Commerçant saisonnier (marchand de fruits) :	100 € / saison

## **Liste des subventions aux associations**

### **SUBVENTIONS 2026**

OGEC BELMONT SUR RANCE	21 000.00 €	LA BOULE BELMONTAISE	800.00 €
OGEC BELMONT SUR RANCE (Garderie)	1 500.00 €	SOCIETE DE PECHE	300.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000.00 €	SYNDICAT DE CHASSE	200.00 €
ASSOC CROQ LA VIE	100.00 €	VELO CLUB SAINT AFFRIQUE	800.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE JSSR	2 300.00 €	BELMONT OLYMPIQUE (BOHC)	500.00 €
CONCERT DE POCHE	1 000.00 €	BELLES MONTAISES	400.00 €
ADMR	400.00 €	CLUB CUISINE	150.00 €
CLUB CULTUREL ET SPORTIF (Rando)	300.00 €	COMITE DES FETES + FEU ARTIFICE	3 000.00 €
CLUB DE L'AMITIÉ (3eme âge)	500.00 €	ABRA	1 000.00 €
FAMILLES RURALES	300.00 €		

### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2026**

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (MANŒUVRE DEPARTEMENTALE)	200.00 €
AVEYRONNAISE CLASSIC (VILLE ARRIVEE)	4 000.00 €

VOYAGE SCOLAIRE	10€ / enfants de Belmont sur Rance
-----------------	------------------------------------

## **Débat d'orientation budgétaire, présentation des travaux d'investissement pour l'année 2026**

- Travaux de restauration de la collégiale : poursuite des travaux
- Travaux résidence des deux ponts : poursuite des travaux
- Construction d'un centre sport études Karting/Motos : lancement de la construction du bâtiment
- Sécurisation du village : mise en service des feux tricolores
- Marquage de la voirie
- Vestiaires du foot : recontacter l'architecte.
- Achat immobilier : « auberge la traversée du temps »



## DÉLIBÉRATION Vote du CFU 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

### **Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 du budget assainissement de la commune de Belmont-sur-Rance ;
- le compte financier unique 2025 du budget assainissement de la commune de Belmont-sur-Rance ;

### **Considérant :**

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de Belmont-sur-Rance a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Albert
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	215 306,61	55 465,04	270 771,65
	Recettes réalisées	224 025,17	73 430,26	297 455,43
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	313 078,78	138 493,73	451 572,51
	Dépenses réalisées	212 878,64	30 324,89	243 203,53
	Restes à réaliser	27 360,00	0,00	27 360,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercices (+/-)	11 146,53	43 105,37	54 251,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	99 811,14	80 990,02	180 801,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit (+/-)	110 957,67	124 095,39	235 053,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-27 360,00	0,00	-27 360,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	83 597,67	124 095,39	207 693,06

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, et un pouvoir / Madame le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget assainissement de la commune de Belmont-sur-Rance

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### **DÉLIBÉRATION** Achat parcelle cadastrée L113

Un administré souhaite donner à la commune la parcelle L113 d'une superficie de 320m<sup>2</sup> située à Riveris .

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle pour 50€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** que la commune de Belmont sur Rance fasse l'acquisition de la parcelle L113 de 320m<sup>2</sup> pour un montant de 50€
- **DONNE** tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.



### **DÉLIBÉRATION** Exonération en faveur des immeubles situés dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural : définies au III de l'article 1464 G du code général des impôts.

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1382 I du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du code général des impôts.

#### **L'exposé des motifs conduisant à la proposition**

Vu l'article 1382 I du code général des impôts,

Vu l'article 1464 G du code général des impôts,

### **Informations diverses :**

Suite au glissement de terrain au niveau du terrain de foot, le conseil départemental est venu sur site pour constater les dégâts. Un devis a été établi pour une étude géotechnique. Le montant s'élève à 7884,00€ TTC. Les élus refusent cette étude.

La SARL Le Jardinier nous a fait parvenir un devis de 3456.00€ pour le broyage des souches d'arbres sur la zone de l'aérodrome. Le devis est accepté.

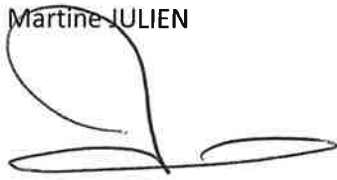
Plusieurs fuites ont été constatées dans le bureau du maire et dans le bureau des passeports-pieces d'identité. Les tuiles sont poreuses. Un devis a été demandé à l'entreprise BLAYAC

Prochainement, installation d'un Locker Mondial Relay sur le parking de la mairie.

A partir d'avril, une proposition d'accueil pour un étudiant stagiaire au musée des statues menhirs. Différentes missions pourront lui être attribuées : publicités, animations, visites,.....

Fin de séances 21H00

Secrétaire de séance  
Martine JULIEN



Maire de BELMONT SUR RANCE  
Monique ALIES

